

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 10 novembre 2017 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la pérennisation des projets culturels à Bruxelles
- 2.2. de Mme Magali Plovie adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'appel à projets pour les acteurs de Promotion de la santé
et interpellation jointe de Mme Claire Geraets adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la procédure de l'appel à projets en Promotion de la santé
- 2.3. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, concernant l'état des lieux de la lutte contre les mutilations génitales féminines
- 2.4. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la sensibilisation du corps enseignant à la situation des jeunes aidants proches
et interpellation jointe de M. Zahoor Ellahi Manzoor adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la situation et la revalorisation des aidants proches à Bruxelles

3. Questions orales

- 3.1. de Mme Joëlle Maison adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant le Plan alcool et ses méandres
- 3.2. de Mme Caroline Persoons adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, concernant la situation des « Maisons pirates » : contrôle et sanctions ?
- 3.3. de Mme Caroline Persoons adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la carte européenne de reconnaissance du handicap (European disability card)

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8h30)

fixée(s) à 11h30

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21